

RÈGLEMENT 235-7

Règlement 235-7 modifiant le « Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales » afin d'ajouter certains produits électriques d'entretien d'un terrain

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales* est en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil municipal peut modifier son règlement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Lorraine juge opportun d'ajouter de nouveaux produits écologiques, électriques qui pourront faire l'objet de subvention;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné accompagné du dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le *Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales* est modifié, à l'article 3, par le remplacement du mot « pelouse » par « terrain ».

ARTICLE 2.

Le *Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales* est modifié, à l'article 5 par :

- a) Le remplacement du mot « pelouses » par « terrains » au 1^{er} alinéa du 3^e paragraphe.
- b) Le remplacement du 2^e alinéa du 3^e paragraphe par : « Le montant maximum de la subvention auquel peut avoir droit le résident est équivalent à 10 \$ pour un ensemble de déchiquetage pour tracteur, à 10 \$ pour une lame déchiqueteuse pour tondeuse, à 50 \$ pour une tondeuse manuelle à rouleaux, à 75 \$ pour une tondeuse électrique ou à batterie et à 75 \$ pour une souffleuse à neige électrique ou à batterie. »

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M. Jean Comtois
Maire

Me Annie Chagnon
Greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS
REQUISES
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de
règlement :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :

9 mars 2021 (2021-03-42)
13 avril 2021 (2021-04-80)

M. Jean Comtois
Maire

Me Annie Chagnon
Greffière

PROJET